

NOTICE DE SELECTION POUR CONSULTANT INDIVIDUEL

IC/120/HS/2019

Date : 03/09/2019

PAYS : REPUBLIQUE CENTRAFRICAINE

INTITULE DE LA MISSION : RECRUTEMENT DEUX CONSULTANTS NATIONAUX POUR LA FORMATION DES RESPONSABLES DE GROUPEMENT SELECTIONNES DANS LE CADRE DU « PROJET PILOTE DES NATIONS UNIES POUR LA COHESION SOCIALE, LA PREVENTION DE CONFLIT, REDUCTION DE LA VIOLENCE ET LA SECURITE HUMAINE EN APPUI A LA JEUNESSE DE LA REPUBLIQUE CENTRAFRICAINE » EN GESTION D'AGR, RECHERCHE DE FINANCEMENT ET ENTREPRENEURIAT

Durée de la mission : **15 Jours ouvrables (6 heures/jour) dont 5 jours de préparation, 5 jours de formation et 5 jours de finalisation des livrables**

Prière d'envoyer vos propositions (propositions technique et financière) dûment signées à l'adresse e-mail achats.cf@undp.org avec mention obligatoire de la référence et intitulé du dossier. Toute demande de renseignement sera adressée à l'adresse e-mail : registry.cf@undp.org

Votre proposition devra être reçue au plus tard le lundi 16 Septembre 2019.

I. CONTEXTE ET JUSTIFICATION

La crise sociale et sécuritaire qui a secoué la Centrafrique depuis 2013, a mis en lumière la profonde fracture et les tensions sociales qui l'ont traversé et qui ont amenuisé ses efforts de relèvement et de développement depuis plus de 10 ans. Alimentée par les affrontements des groupes armés constitués (Séléka et Anti-Balaka) et non-identifiés, attisée par des rixes intercommunautaires et interreligieuses avec leur corollaire d'actes criminels, de destructions des infrastructures sociales et économiques de base, de dégradation des moyens de production et de subsistance et surtout d'affaiblissement des capacités de l'Etat pour assurer la sécurité des biens et des personnes, cette crise a eu un impact certain sur toute l'étendue du territoire.

Des efforts conjoints ont été déployés par la Communauté internationale pour réduire l'insécurité, stabiliser les populations et leurs moyens d'existence au travers de la réhabilitation des infrastructures communautaires de base avec la participation des communautés, leur fournissant ainsi l'opportunité de disposer de revenu, en accédant à des emplois temporaires et en créant d'activités génératrices de revenu.

Malgré ces efforts notables qui ont favorisé le retour progressif de la sécurité et de la paix, les communautés sont encore confrontées à des défis majeurs dont un des principaux est le manque d'opportunités socioéconomiques pour la génération de revenu et l'accès aux moyens d'existence durables.

Face à la situation d'insécurité humaine dans laquelle vivent les communautés centrafricaines, le PNUD en tant que lead avait soumis et obtenu en septembre 2017 l'approbation de UNITED Nations Trust Fund Human Security, dans le cadre d'un projet conjoint avec la FAO, OIM, ONU Femmes, UNFPA, UNICEF en vue de mettre en œuvre le projet intitulé : « Projet Pilote des Nations Unies pour la Cohésion sociale, la Prévention de Conflit, réduction de la Violence et la Sécurité Humaine en Appui à la jeunesse de la République centrafricaine ».

Ce projet qui vise à contribuer à la consolidation de la paix et de la stabilité sociale, est destiné à fournir des moyens de subsistance durables aux populations particulièrement vulnérables et améliorer le niveau général de sécurité humaine dans certaines communautés de la RCA.

Dans le cadre dudit projet, il a été convenu d'appuyer l'Association des Victimes des conflits des 3^{ème}, 4^{ème} et 5^{ème} arrondissement de la ville de Bangui, une association faîtière qui encadre une centaine de victimes individuelles et plus de 45 groupements de victimes affiliés à la Faîtière.

Cet appui passe nécessairement par l'évaluation des capacités des bénéficiaires en lien avec l'Activité 1.1.1 du Document de projet « Identifier les bénéficiaires et les profils du projet »

En janvier 2019, deux consultants nationaux ont été recrutés et ont pu évaluer les besoins en AGR de 244 victimes individuelles et les capacités opérationnelles de 44 groupements et associations de victimes, selon deux approches : i) une approche individuelle consistant à évaluer les besoins des victimes individuelles en création d'activités génératrices de revenu et à les structurer en groupements ; et, une approche collective consistant à évaluer les capacités opérationnelles des groupements. La constitution des victimes individuelles en groupement a été faite par l'association faîtière ASVI 2015. Ainsi, outre les 44 groupements et associations, 13 autres ont été mis en place dans cinq secteurs d'activité. A la suite de cette évaluation, une fiche de proposition de projet a été soumise à l'attention des 67 groupements et associations dont seulement 45 y ont répondu. Un Comité d'évaluation de la pertinence des projets ainsi soumis a analysé les offres de projet et les a mises en relation avec les résultats de l'évaluation des capacités opérationnelles. Ce travail a permis de sélectionner 25 groupements dont les projets et les capacités de mise en œuvre sont recevables pour un appui en termes d'AGR. Cet appui nécessite une formation au préalable, afin de non seulement mettre tous les groupements au même niveau de compétence opérationnelle mais aussi et surtout, sensibiliser et échanger avec les potentiels bénéficiaires sur la faisabilité et la pérennisation de leurs projets. C'est ce qui justifie cette formation sur la gestion d'AGR, la recherche de financement et l'entrepreneuriat.

II. OBJECTIFS GENERAUX ET RESULTATS ESCOMPTES DE LA FORMATION

2.1. Objectifs généraux de la formation

La formation a pour objectif de développer les capacités des organisations de victimes dont les projets ont été sélectionnés en techniques de gestion d'une activité génératrice de revenu, de suivi et évaluation de la performance, du rapportage de leur état d'avancement, en techniques de mobilisation des ressources pour renforcer et développer les résultats ainsi qu'en entrepreneuriat.

Il s'agira de manière spécifique de :

- ✓ Familiariser les responsables des groupements aux techniques de résolution de problèmes
- ✓ Montrer comment concevoir un projet, c'est-à-dire, passer de l'idée au projet
- ✓ Montrer comment mettre en œuvre le projet, identifier, analyser et anticiper les risques susceptibles de provoquer l'échec de leur projet
- ✓ Leur apprendre comment faire une proposition de projet et rechercher les financements
- ✓ Montrer comment suivre la mise en œuvre et rendre compte de l'évolution des activités
- ✓ Montrer comment identifier des opportunités de financement, renforcer leurs activités en mutualisant les moyens et les ressources dans un même secteur, en se mettant en coopérative ou en mettant en place une microentreprise

2.2. Résultats escomptés

À la fin de cette formation, les apprenants sont capables de :

☐ Analyser une situation, c'est-à-dire réaliser à quels problèmes ils font face et comment ceux-ci interagissent, décrire la situation à laquelle ils veulent aboutir ;

- ✓ Choisir ce qu'ils veulent changer ;
- ✓ Prendre en compte ce qui pourrait mal tourner ;
- ✓ Planifier la mise en œuvre de leur projet,
- ✓ Définir quand le projet est un succès
- ✓ Monter une proposition de projet ;
- ✓ Gérer leurs activités en anticipant les risques
- ✓ Rechercher des financements
- ✓ Mettre en place une coopérative ou une micro entreprise

III. DUREE DE LA MISSION ET LIEUX DE DEPLOIEMENT

La durée globale de la formation est de 15 jours (06 heures/jour) pour chacune des deux cohortes qui seront formées simultanément mais séparément par les deux formateurs, en un seul lieu.

Durée de la consultation

Cohorte	Effectif	Formateur 1	Formateur 2
Cohorte 1	• 28 personnes	• 5 jours de préparation • 5 jours de formation • 5 jours de rapportage	
Cohorte 2	28 personnes		• 5 jours de préparation • 5 jours de formation • 5 jours de rapportage
Total	56 personnes	15 jours	15 jours

Le calendrier détaillé des interventions est inhérent aux modules de formation qui seront proposés par les consultants dans l'offre technique qu'ils soumettront. Cette offre technique sera accompagnée d'une offre financière prenant en compte toutes les rubriques concourant à la réussite et la qualité de la formation.

Lieu de la formation : **Bangui**

IV. PROGRAMME DE LA FORMATION

Pour atteindre les objectifs visés par cette formation, les modules doivent être conçus sur des pratiques (sous forme d'ateliers), des études de cas et des expériences d'autres groupements, d'autres pays, selon une approche pédagogique active destinée à faciliter l'appropriation et la compréhension par un public d'assez faible niveau d'instruction, voir analphabète. Les présentations théoriques auront une finalité démonstrative comment passer de l'idée d'une entreprise à son existence et à son développement, comment gérer une activité en toute transparence et redevabilité.

V. QUALIFICATIONS REQUISES

Deux consultants nationaux sont recherchés pour cette formation. Les Consultants retenus sont spécialistes dans les domaines de gestion de projet d'AGR, de l'entrepreneuriat et attestant d'une bonne expérience professionnelle. Il devra répondre au profil suivant :

- ✓ Une bonne expérience dans la formation des adultes de niveau moyen
- ✓ Une formation de niveau universitaire avancé (minimum bac + 5) en gestion de projet, gestion des entreprises, gestion des coopératives et entrepreneuriat,
- ✓ Une bonne expérience et une bonne connaissance des méthodes de gestion axée sur les résultats, la gestion de projet orientée vers l'impact
- ✓ Une expérience avérée dans les missions de formation à l'échelle nationale dans des situations de conflit/post-conflit ;
- ✓ Une bonne connaissance des approches communautaires
- ✓ Une excellente maîtrise des langues française et Sango (parlées et écrites) et une grande aptitude à dispenser les connaissances en Sango.

VI. CONSTITUTION DU DOSSIER

1. Proposition technique

Les consultant(e)s intéressé(e)s par la présente mission devront soumettre les documents/informations suivants :

- ✓ Lettre de candidature ;
- ✓ CV détaillé ;
- ✓ Expériences générales du candidat avec les pièces justificatives ;
- ✓ Qualifications en rapport avec la nature de la mission avec les pièces justificatives ;

- ✓ Offre technique
- ✓ Offre financière

Les propositions financières seront soumises sur la base de l'approche forfaitaire.

2. Contrats forfaitaires

La proposition financière prévoit un montant forfaitaire et précise les modalités de paiement sur la base de produits précis et mesurables (qualitatifs et quantitatifs). Par exemple, la proposition financière indiquera si le paiement sera effectué par tranche ou en une seule fois à l'achèvement total du contrat. Les paiements seront effectués sur la base des outputs ou produits attendus (au terme de l'exécution des services spécifiés dans les TDR). Afin de faciliter la comparaison des offres financières, les candidats devront fournir une ventilation de ce montant forfaitaire (en y incluant les indemnités journalières/perdiems et le nombre de jours prévus).

VII. CRITERES & METHODE D'EVALUATION

Le mode de sélection de consultant est celui du Consultant Individuel (personne physique) selon les principes du PNUD. Toute candidature émanant d'un bureau d'étude sera exclue. Cependant, les consultants individuels appartenant à un bureau d'étude peuvent présenter des candidatures individuelles. Un comité de sélection des candidatures établira un classement des candidatures selon un barème de notation des qualifications techniques. Les candidats les mieux classés techniquement verront leur offre financière évaluée et triangulée avec l'offre technique. Seuls les deux candidats ayant présenté un meilleur rapport offre technique/offre financière seront retenus.

Les soumissions techniques seront notées suivants les critères d'évaluation ci-dessous :

Critères d'évaluation	Points
Minimum Master en gestion de projet, en économie, sciences sociales ou domaines similaires. Un master en andragogie est un plus	10%
3 ans d'expériences professionnelles dans la planification et/ou la gestion des projets. Une expérience pertinente de missions similaires et de gestion en entrepreneuriat, en AGR, en formation des adultes de niveau moyen est vivement souhaitée ; Une bonne connaissance de l'organisation et du fonctionnement des groupements, associations et coopératives AGR	20%
Note méthodologique, compréhension des TDRs de la mission	40%
Capacités linguistiques Excellente maîtrise du Français et du Sango (oral et écrit)	20%
Capacités informatiques Maîtrise des outils informatiques (Word, Excell, Powerpoint etc.)	10%
Total note technique	100

L'évaluation des offres se déroule en deux temps. L'évaluation des propositions techniques est achevée avant l'ouverture et la comparaison des propositions financières.

Les propositions techniques

Elles seront évaluées sur des critères en rapport avec les termes de référence. Seront jugées qualifiées, les propositions techniques qui obtiendront 70% de la note maximale de 100 points ; cette note technique sera pondérée à 70%.

Les propositions financières

Dans une deuxième étape du processus d'évaluation, les enveloppes financières seront ouvertes et les offres financières comparées. Le/la Consultant (e) fait sa proposition financière suivant le Tableau des coûts joint. Il doit proposer un montant forfaitaire et présenter dans le Tableau des coûts la ventilation de ce montant forfaitaire.

La note financière sera calculée pour chaque proposition sur la base de la formule :

Note financière A = [(Offre financière la moins disante) / Offre financière de A] x 30

Le contrat sera accordé au consultant dont l'offre a été évaluée et acceptée et en fonction des critères suivants :

- En conformité avec les Termes de Référence de la consultance ;
- Ayant obtenu la note la plus élevée dans l'évaluation combinée de l'offre technique et financière

VIII. METHODES PEDAGOGIQUES

Les méthodes pédagogiques envisagées dans le cadre de ces formations constitueront avec les modules de formation, un des critères de sélection du ou des Consultants. De ce fait, les candidats doivent dans leurs offres techniques, proposer des modules de formation (contenu) en cohérence avec les objectifs précédemment présentés, appuyés des méthodes pédagogiques qu'ils entendent utiliser dans le cadre cette formation.

IX. BENEFICIAIRES DE LA FORMATION

Les bénéficiaires directs de la formation sont les principaux responsables des 28 groupements sélectionnés, à raison de 2 personnes par groupement (l'une des deux doit nécessairement être le responsable financier de l'organisation), soit 56 responsables dont 40% de femmes répartis en 2 cohortes d'apprenants.

Lieux de la formation : Bangui

X. PRODUITS DE L'ÉVALUATION (LIVRABLES)

Chacun des deux consultant doit fournir au PNUD deux documents :

1. Un rapport qui sera réservé à la description du déroulement des séances de formation. Il devra retracer le niveau de participation, la présence des personnes formées, leur degré d'assimilation des modules, et présentant un bilan sur les progrès individuels des personnes formées par rapport à leur niveau de début.

2. Des annexes pour chaque cohorte : pour chacune des deux cohortes, le Consultant devra obligatoirement annexer :

- i) La présentation du contenu de la formation qui a été livré module par module (supports de la formation) ;
- ii) la fiche d'émargement signée par les participants ;
- iii) les formulaires d'évaluation remplis par les apprenants à la fin de la formation

XI. PLAN D'ACCOMPLISSEMENT DES LIVRABLES ET DES PAIEMENTS

Délivrables	Echéancier	%
1ère Tranche : Validation des modules de formation	10 jours après la signature du contrat	50%
2ème Tranche : Remise du rapport final validé + proposition du plan d'action pour la mise en œuvre des recommandations après la formation	15 jours après la signature du contrat	50%
TOTAL		100%

Annexe - Tableau des coûts



Tableau des
coûts.doc

TERMES DE REFERENCE

Formation des responsables des groupements sélectionnés dans le cadre du « Projet Pilote des Nations Unies pour la Cohésion sociale, la Prévention de Conflit, réduction de la Violence et la Sécurité Humaine en Appui à la jeunesse de la République centrafricaine » en gestion d'AGR, recherche de financement et entrepreneuriat

1. Contexte et justification

La crise sociale et sécuritaire qui a secoué la Centrafrique depuis 2013, a mis en lumière la profonde fracture et les tensions sociales qui l'ont traversé et qui ont amenuisé ses efforts de relèvement et de développement depuis plus de 10 ans. Alimentée par les affrontements des groupes armés constitués (Séléka et Anti-Balaka) et non-identifiés, attisée par des rixes intercommunautaires et interreligieuses avec leur corollaire d'actes criminels, de destructions des infrastructures sociales et économiques de base, de dégradation des moyens de production et de subsistance et surtout d'affaiblissement des capacités de l'Etat pour assurer la sécurité des biens et des personnes, cette crise a eu un impact certain sur toute l'étendue du territoire.

Des efforts conjoints ont été déployés par la Communauté internationale pour réduire l'insécurité, stabiliser les populations et leurs moyens d'existence au travers de la réhabilitation des infrastructures communautaires de base avec la participation des communautés, leur fournissant ainsi l'opportunité de disposer de revenu, en accédant à des emplois temporaires et en créant d'activités génératrices de revenu.

Malgré ces efforts notables qui ont favorisé le retour progressif de la sécurité et de la paix, les communautés sont encore confrontées à des défis majeurs dont un des principaux est le manque d'opportunités socioéconomiques pour la génération de revenu et l'accès aux moyens d'existence durables.

Face à la situation d'insécurité humaine dans laquelle vivent les communautés centrafricaines, le PNUD en tant que lead avait soumis et obtenu en septembre 2017 l'approbation de UNITED Nations Trust Fund Human Security, dans le cadre d'un projet conjoint avec la FAO, OIM, ONU Femmes, UNFPA, UNICEF en vue de mettre en œuvre le projet intitulé : « Projet Pilote des Nations Unies pour la Cohésion sociale, la Prévention de Conflit, réduction de la Violence et la Sécurité Humaine en Appui à la jeunesse de la République centrafricaine ».

Ce projet qui vise à contribuer à la consolidation de la paix et de la stabilité sociale, est destiné à fournir des moyens de subsistance durables aux populations particulièrement vulnérables et améliorer le niveau général de sécurité humaine dans certaines communautés de la RCA. Dans le cadre dudit projet, il a été convenu d'appuyer l'Association des Victimes des conflits des 3^{ème}, 4^{ème} et 5^{ème} arrondissement de la ville de Bangui, une association faîtière qui encadre une centaine de victimes individuelles et plus de 45 groupements de victimes affiliés à la Faîtière.

Cet appui passe nécessairement par l'évaluation des capacités des bénéficiaires en lien avec l'Activité 1.1.1 du Document de projet « Identifier les bénéficiaires et les profils du projet »

En janvier 2019, deux consultants nationaux ont été recrutés et ont pu évaluer les besoins en AGR de 244 victimes individuelles et les capacités opérationnelles de 44 groupements et

associations de victimes, selon deux approches : i) une approche individuelle consistant à évaluer les besoins des victimes individuelles en création d'activités génératrices de revenu et à les structurer en groupements ; et, une approche collective consistant à évaluer les capacités opérationnelles des groupements. La constitution des victimes individuelles en groupement a été faite par l'association faîtière ASVI 2015. Ainsi, outre les 44 groupements et associations, 13 autres ont été mis en place dans cinq secteurs d'activité. A la suite de cette évaluation, une fiche de proposition de projet a été soumise à l'attention des 67 groupements et associations dont seulement 45 y ont répondu. Un Comité d'évaluation de la pertinence des projets ainsi soumis a analysé les offres de projet et les a mises en relation avec les résultats de l'évaluation des capacités opérationnelles. Ce travail a permis de sélectionner 25 groupements dont les projets et les capacités de mise en œuvre sont recevables pour un appui en termes d'AGR. Cet appui nécessite une formation au préalable, afin de non seulement mettre tous les groupements au même niveau de compétence opérationnelle mais aussi et surtout, sensibiliser et échanger avec les potentiels bénéficiaires sur la faisabilité et la pérennisation de leurs projets. C'est ce qui justifie cette formation sur la gestion d'AGR, la recherche de financement et l'entrepreneuriat.

2. Objectifs généraux et résultats escomptés de la formation

2.1. Objectifs généraux de la formation

La formation a pour objectif de développer les capacités des organisations de victimes dont les projets ont été sélectionnés en techniques de gestion d'une activité génératrice de revenu, de suivi et évaluation de la performance, du rapportage de leur état d'avancement, en techniques de mobilisation des ressources pour renforcer et développer les résultats ainsi qu'en entrepreneuriat.

Il s'agira de manière spécifique de :

- ✓ Familiariser les responsables des groupements aux techniques de résolution de problèmes
- ✓ Montrer comment concevoir un projet, c'est-à-dire, passer de l'idée au projet
- ✓ Montrer comment mettre en œuvre le projet, identifier, analyser et anticiper les risques susceptibles de provoquer l'échec de leur projet
- ✓ Leur apprendre comment faire une proposition de projet et rechercher les financements
- ✓ Montrer comment suivre la mise en œuvre et rendre compte de l'évolution des activités
- ✓ Montrer comment identifier des opportunités de financement, renforcer leurs activités en mutualisant les moyens et les ressources dans un même secteur, en se mettant en coopérative ou en mettant en place une microentreprise

2.2. Résultats escomptés

À la fin de cette formation, les apprenants sont capables de :

- ✓ Analyser une situation, c'est-à-dire réaliser à quels problèmes ils font face et comment ceux-ci interagissent, décrire la situation à laquelle ils veulent aboutir
- ✓ Choisir ce qu'ils veulent changer ;
- ✓ Prendre en compte ce qui pourrait mal tourner ;

- ✓ Planifier la mise en œuvre de leur projet,
- ✓ Définir quand le projet est un succès
- ✓ Monter une proposition de projet ;
- ✓ Gérer leurs activités en anticipant les risques
- ✓ Rechercher des financements
- ✓ Mettre en place une coopérative ou une micro entreprise

3. **Bénéficiaires de la formation**

Les bénéficiaires directs de la formation sont les principaux responsables des 28 groupements sélectionnés, à raison de 2 personnes par groupement (l'une des deux doit nécessairement être le responsable financier de l'organisation), soit 56 responsables dont 40% de femmes répartis en 2 cohortes d'apprenants.

Lieux de la formation : Bangui

4. **Programme de la formation**

Pour atteindre les objectifs visés par cette formation, les modules doivent être conçus sur des pratiques (sous forme d'ateliers), des études de cas et des expériences d'autres groupements, d'autres pays, selon une approche pédagogique active destinée à faciliter l'appropriation et la compréhension par un public d'assez faible niveau d'instruction, voir analphabète. Les présentations théoriques auront une finalité démonstrative comment passer de l'idée d'une entreprise à son existence et à son développement, comment gérer une activité en toute transparence et redevabilité.

5. **Qualifications et profil des Consultants**

Deux consultants nationaux sont recherchés pour cette formation. Les Consultants retenus sont spécialistes dans les domaines de gestion de projet d'AGR, de l'entrepreneuriat et attestant d'une bonne expérience professionnelle. Il devra répondre au profil suivant :

- ✓ Une bonne expérience dans la formation des adultes de niveau moyen
- ✓ Une formation de niveau universitaire avancé (minimum bac + 5) en gestion de projet, gestion des entreprises, gestion des coopératives et entrepreneuriat,
- ✓ Une bonne expérience et une bonne connaissance des méthodes de gestion axée sur les résultats, la gestion de projet orientée vers l'impact
- ✓ Une expérience avérée dans les missions de formation à l'échelle nationale dans des situations de conflit/post-conflit ;
- ✓ Une bonne connaissance des approches communautaires
- ✓ Une excellente maîtrise des langues française et Sango (parlées et écrites) et une grande aptitude à dispenser les connaissances en Sango.

6. **Calendrier, durée et lieu de la formation**

La durée globale de la formation est de 05 jours (06 heures/jour) pour chacune des deux cohortes qui seront formées simultanément mais séparément par les deux formateurs, en un seul lieu.

Durée de la consultation

Cohorte	Effectif	Formateur 1	Formateur 2
Cohorte 1	▪ 28 personnes	▪ 5 jours de préparation ▪ 5 jours de formation ▪ 5 jours de rapportage	
Cohorte 2	28 personnes		▪ 5 jours de préparation ▪ 5 jours de formation ▪ 5 jours de rapportage
Total	56 personnes	15 jours	15 jours

Le calendrier détaillé des interventions est inhérent aux modules de formation qui seront proposés par les consultants dans l'offre technique qu'ils soumettront. Cette offre technique sera accompagnée d'une offre financière prenant en compte toutes les rubriques concourant à la réussite et la qualité de la formation.

7. Méthodes pédagogiques

Les méthodes pédagogiques envisagées dans le cadre de ces formations constitueront avec les modules de formation, un des critères de sélection du ou des Consultants. De ce fait, les candidats doivent dans leurs offres techniques, proposer des modules de formation (contenu) en cohérence avec les objectifs précédemment présentés, appuyés des méthodes pédagogiques qu'ils entendent utiliser dans le cadre cette formation.

8. Les livrables attendus : Un rapport et des annexes

Chacun des deux consultant doit fournir au PNUD deux documents :

1. Un rapport qui sera réservé à la description du déroulement des séances de formation. Il devra retracer le niveau de participation, la présence des personnes formées, leur degré d'assimilation des modules, et présentant un bilan sur les progrès individuels des personnes formées par rapport à leur niveau de début.
2. Des annexes pour chaque cohorte : pour chacune des deux cohortes, le Consultant devra obligatoirement annexer :
 - i) La présentation du contenu de la formation qui a été livré module par module (supports de la formation);
 - ii) la fiche d'émargement signée par les participants;
 - iii) les formulaires d'évaluation remplis par les apprenants à la fin de la formation;

9. Moyens et ressources

Seules les charges et les frais liés à la mise en œuvre de la formation seront payés (location de salle, reproduction des supports de formation, frais de transport des participants). Ses

honoraires ne seront versés qu'une fois la formation organisée et les rapports déposés et validés.

10. Pièces constitutives de la candidature

- 1- Lettre de candidature ;
- 2- CV détaillé ;
- 3- Expériences générales du candidat avec les pièces justificatives ;
- 4- Qualifications en rapport avec la nature de la mission avec les pièces justificatives ;
- 5- Offre technique
- 6- Offre financière

11. Mode de sélection

Le mode de sélection de consultant est celui du Consultant Individuel (personne physique) selon les principes du PNUD. Toute candidature émanant d'un bureau d'étude sera exclue. Cependant, les consultants individuels appartenant à un bureau d'étude peuvent présenter des candidatures individuelles. Un comité de sélection des candidatures établira un classement des candidatures selon un barème de notation des qualifications techniques. Les candidats les mieux classés techniquement verront leur offre financière évaluée et triangulée avec l'offre technique. Seuls les deux candidats ayant présenté un meilleur rapport offre technique/offre financière seront retenus.